



La nationalité par filiation

Par **MAHDADI Abdelmounam**, le **08/07/2017** à **19:47**

bon jour . mon arrière g-mère née en Algérie le 22/03/1891 leur parent sont français .esque je peux obtenir la nationalité française ?

j'ai acte de naissance d'elle et acte de décès .mais je n'ai pas leur passport ou leur carte nationale .comment je fait ?

désolé pour ma français cassé .

Par **youris**, le **09/07/2017** à **09:14**

Bonjour,,

Avant l'indépendance de l'algérie, tous les algériens avaient la nationalité française.

à l'indépendance de l'algérie, les français de droit commun ont conservé la nationalité française, les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.

Selon le code civil français, pour prétendre à la nationalité française , il faut qu'un des parents soit français.

Salutations